



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures et vingt minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du quinze mai deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME, Willy SCHRAEN, Dorianne DUBOCQUET, Stéphanie DORLENCOURT conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Vincent KERCKHOVE donne procuration à M. Willy SCHRAEN

Mme Hélène SAISON donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

M. Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Jennifer DELTOMBE, absente

Mme Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures vingt minutes pour une présentation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la mairie.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte pour le conseil municipal à dix-neuf heures vingt minutes

Délibération 23 06 120

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire, rappelle que le Budget annexe du CCAS est dissout et après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion, donne la parole à Monsieur Vincent KERCKHOVE, Adjoint au Maire délégué aux finances. Le Conseil Municipal réuni, l'Adjoint au Maire présente le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

16 JUIN 2023

fonctionnement		investissement		ensemble	
dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recette s ou excéden t	dépense ou déficit	recettes ou excédent

résultats reportés 2021		3 320.94				3 320.94
opérations de l'année 2022	3 199.78	2500.00			3 199.78	2 500.00
totaux	3 199.78	5 820.94			3 199.78	5 820.94
résultat de clôture		2 621.14				2 621.16

besoin de financement		
RAR dépense		
RAR recettes		
besoin total		

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'excédent de fonctionnement sera intégré au Budget de la commune dès accord de la Trésorerie

1° - Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve.

2 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

3° - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

APPROUVE le Compte Administratif 2022 à 10 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)
APPROUVE le Compte de Gestion 2022, à l'unanimité

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le neuf juin deux mille vingt-trois

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le neuf juin deux mille vingt-trois

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

16 JUIN 2023